



J'ai des probleme avec mon agence immobiliere

Par **joey_old**, le **30/11/2007** à **09:13**

bonjour,
le probleme et que mon agence ma contacter pour se plaindre que mes chiens aboyer pendant mon absence et ma demander de trouver une solution,la seule solution que j'ai trouve et de demmenager hors l'agence veut tout de meme que j'effectue mon preavis de depart qui est de trois mois donc si je pars j'aurais deux loyer a payer que puis je faire? est ce que je peux payer mes loyer avec la caution qu'il me doit? de plus il mon menacer d'appeller la police et meme de deposer plainte si je ne trouver pas de solution que faire?ont ils tous les droit?
merci

Par **freesonnerie**, le **30/11/2007** à **09:37**

Si c'est la première plainte écrite que vous recevez, ils ne peuvent pas vous dire de partir.

Enfin ce n'est que mon avis.

Ils vous font pression, c'est tout. Donnez votre préavis de 3 mois si vous préférez partir, et utilisez ces 3 mois pour retrouver un nouveau logement.